Philippe Eveillard

Votre liste de références : parlez-en !

Si vous souhaitez que le travail accompli pour dresser la liste de références soit reconnu à sa juste valeur, vous devez exposer dans votre thèse la façon dont vous avez établi cette liste.

Où en parler ?

Vous exposez la démarche pour établir votre liste de références dans le chapitre « Méthodes » de votre thèse. Hervé Maisonneuve (dans la 4e édition du *Guide pratique du thésard*) écrit : « vous garderez des notes sur les méthodes de votre recherche documentaire (notez bien les mots clés, les années, les langues, les bases interrogées car il faudra les préciser dans le chapitre « Méthodes » de votre thèse) ».

Inutile de faire un long discours car le jury, peu habitué à ce type d'initiative (*v.* encadré), se contentera de le survoler. Une vingtaine de lignes sont suffisantes pour décrire votre façon de faire et attirer l'attention de vos juges.

Que dire ?

Inspirez-vous de la méthode employée par les documentalistes de la Haute Autorité de santé pour la recherche documentaire des recommandations pour la pratique. Les plus récentes recommandations comportent toutes dans leur version « argumentaire » un chapitre intitulé « Recherche documentaire ». Il figure habituellement dans les annexes situées à la fin du document.

Dans cette recherche documentaire, trois données sont présentées : les sources interrogées, les résultats de la recherche et les équations de recherche sous la forme de tableaux. Oubliez les tableaux ! Ils sont spécifiques d'une stratégie développée pour établir des recommandations.

Dans ce que vous allez écrire à propos de votre recherche bibliographique, vous conservez les sources et les résultats de la recherche. Vous ajoutez vos mots clés et vos équations de recherche.

Comment dire ?

En ce qui concerne vos sources, vous pouvez vous contenter de les énumérer. En général, vous avez interrogé une banque de données majeure et, éventuellement, une autre à titre de complément. Rappelez-vous qu'il ne sert à rien de multiplier les sources et qu'il est préférable de demander à la remontée des filières bibliographiques et au *social bookmarking* des références de compléter les résultats de vos requêtes.

Vos mots clés sont ceux que vous avez choisis pour composer votre tableau. Le plus simple est encore de reproduire ce tableau.

Vous avez formulé une équation de recherche pour chaque source interrogée (sans dépasser deux banques de données majeures). Vous avez reformulé vos équations selon le résultat obtenu pour les faire évoluer vers plus de sensibilité ou plus de précision. Vous les écrivez simplement dans l'ordre de leur formulation (la première, puis les reformulations).

Avec chaque équation de recherche, vous obtenez une liste de références. Dans chaque liste, vous sélectionnez les références en adéquation avec votre sujet de thèse. Vous faites bénéficier d'une fiche de lecture et d'une analyse critique les articles correspondant à ces références. La sélection définitive est le résultat de cette analyse.

Vous notez le nombre total de références obtenues par les requêtes, le nombre ayant bénéficié d'une fiche de lecture et d'une analyse critique et celui retenu pour la liste finale. En tout, cela fait 20 lignes et un tableau.

N'oubliez pas d'indiquer le style de vos références : le plus souvent Vancouver. •

UN CONSTAT DE CARENCE

Dix thèses, soutenues en 2013 et accessibles en texte intégral sur le Web, ont été analysées afin de vérifier la présence ou non de quelques lignes sur la façon dont la recherche bibliographique avait été faite. Ces thèses ont été sélectionnées en explorant le formulaire de thèse de la Bibliothèque interuniversitaire de santé (BIU santé). Dans ce formulaire, les thèses sont classées par année et par université. Pour chaque année et chaque université, les thèses sont classées par ordre alphabétique des auteurs.

La sélection des 10 thèses « 2013 » s'est faite en choisissant dans 10 universités la première (par ordre alphabétique du thésard) disponible en ligne.

Résultat : aucune des 10 thèses analysée n'avait décrit la façon dont sa liste de références avait été établie. Aucune n'avait mentionné « Liste de références » mais « bibliographie » ou « références bibliographiques ».

Deux autres constatations :

– dans une université sur deux, aucune thèse récente (2013) n'est disponible en version numérique ;

– quand une université incite ses étudiants à déposer leur thèse sur le Web, une sur deux seulement conseille de le faire sur l'archive ouverte HAL ; à cette occasion, on peut rappeler que HAL est la seule destination cohérente des articles scientifiques et des thèses.

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN